



IFAS QUIMPER

18 Hent Glaz

CS 16003

29107 QUIMPER

02 98 98 66 82

[contact@ifsi-quimper.fr](mailto:contact@ifsi-quimper.fr)



**Lamennais  
Douarnenez**

IFAS DOUARNENEZ

9 rue Lamennais

29171 DOUARNENEZ

06 33 79 97 12

[ifas.dz@orange.fr](mailto:ifas.dz@orange.fr)



**HOSPITALITÉ**  
Saint-Thomas de Villeneuve

IFAS PONT LABBE

CDF HSTV

25 Rue Jean Lautredu,

29120 Pont-l'Abbé

02 98 56 04 01

[ifas@hotel-dieu.hstv.fr](mailto:ifas@hotel-dieu.hstv.fr)

SELECTION FORMATION AIDE SOIGNANTE – IFAS FINISTERE SUD

ORGANISATION TERRITORIALE

REGLEMENT INTERIEUR

2023

V2 30 JANVIER 2023

## Article 1 : Cadre réglementaire

L'arrêté du 7 avril 2020 relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant modifié par l'arrêté du 12 avril 2021.

## Article 2 : Périmètre de l'organisation de la sélection

Le périmètre territorial regroupe les Instituts de Formation Aide-soignant du territoire du Finistère Sud :

- IFAS DOUARNENEZ
- IFAS PONT LABBE
- IFAS QUIMPER

## Article 3 : Missions du COPIL Territorial

### 3-1 : Composition du COPIL

Chaque directeur d'IFAS, désigne le représentant de son institut à ce COPIL

- IFAS DOUARNENEZ : Nadine CORIOU ou son représentant
- IFAS PONT LABBE : Anne Marie LANNUZEL ou son représentant
- IFAS QUIMPER : Pascale MAZELIER ou son représentant

### 3-2 : Rôle du COPIL

Le COPIL valide le dossier d'inscription commun au périmètre du groupement déterminé (ANNEXE 1)

Le COPIL valide le processus organisationnel défini à l'article 4.

Chaque membre du groupement a une voix délibérative.

Chaque membre s'engage à le respecter.

Les membres du COPIL seront membres du jury d'admission ou désigneront leur représentant.

## Article 4 : Etapes et échéanciers organisationnels

Etapes	Echéance	Responsable
1-Validation du périmètre du groupement et validation de la composition et des missions	23/01/2023	P. MAZELIER A.M. LANNUZEL N. CORIOU
2-Validation du calendrier de sélection	30/01/2023	ARS
3-Elaboration du dossier d'inscription Recensement des places sur le territoire	3/02/2022	Chaque responsable d'IFAS participant
4-Information identique sur les sites internet des IFAS du groupement	Avant le 13/02/2023	Responsable de chaque IFAS
5- Anticipation de la disponibilité de ses formateurs et recherche des ressources co-jury pour <ul style="list-style-type: none"><li>• IFAS DOUARNENEZ</li><li>• IFAS PONT LABBE</li><li>• IFAS QUIMPER</li></ul>	Anticipation et recherche de jury dès février/mars  cf semaines 24-25/2023	Organisation par chaque IFAS selon les règles communes et validées par le COPIL

6- Les candidats s'inscrivent directement dans l'IFAS de leur choix 1 (dossier déposé ou envoyé dans l'IFAS de choix 1)	Avant le 10 juin 2023	Chaque IFAS
7-Vérification des doublons d'inscription sur le périmètre Régulation selon site d'entretien	Réunion le 25 mai (semaine 21) Puis semaine 24	P. MAZELIER A.M. LANNUZEL N. CORIOU
8- Envoi des convocations aux candidats.	Du 05/06/2023 au 30/06/2023	Chaque IFAS de choix 1
9- Les entretiens se dérouleront sur les sites suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>• IFAS DOUARNENEZ</li> <li>• IFAS PONT LABBE</li> <li>• IFAS QUIMPER</li> </ul>	Du 05/06/2023 au 30/06/2023	Chaque IFAS de choix 1
10- Jury d'admission / affectation des listes par IFAS	5 juillet -14h	Membres du jury
11- Publication des résultats Envoi des résultats par courrier et liste sur site internet	10 juillet à 14h	Chaque IFAS
12- L'IFAS de Quimper gère la liste complémentaire pour les trois IFAS	A partir du 11 juillet	IFAS pilote

Affichage des listes principales par IFAS dans les trois IFAS du territoire et une seule liste complémentaire commune.

Liste complémentaire territoriale – affectation en regard classement (note) si refus, le candidat est placé en fin de liste complémentaire.

## Article 5 : Communication des résultats

Les résultats sont affichés et publiés sur les sites internet de chaque institut à la date définie. Les résultats sont adressés par courrier individuel aux candidats. Le candidat dispose de 7 jours ouvrés pour se positionner. A l'issue des 7 jours, en l'absence de réponse, la place est proposée au candidat placé en rang utile sur la liste complémentaire.

Groupement Finistère Sud	Calendrier de sélection 2023	
Retrait des dossiers	A compter du 13 février 2023	Téléchargeable sur le site internet de chaque IFAS et disponible en version « papier » à l'accueil de chaque IFAS.
Dépôt des dossiers	A partir du 13 février 2023. Dernier délai le 10 juin 2023	
Clôture du dépôt des dossiers	Le 10 juin 2023, minuit, cachet de la poste faisant foi	
Envoi des convocations aux entretiens	En fonction de l'arrivée des dossiers	
Etude des dossiers et période d'entretiens	Du 05/06/2023 au 30/06/2023	
Publication des résultats	Le 10 juillet 2023 à 14h	Sur le site internet de chaque IFAS et directement dans les instituts. Un courrier est adressé à tous les candidats

#### Membres

Directrices des IFAS du groupement ou leur représentant	<ul style="list-style-type: none"> <li>•IFAS DOUARNENEZ</li> <li>•IFAS PONT LABBE</li> <li>•IFAS QUIMPER</li> </ul>
---	---

Jury d'admission Résultats Procès-Verbal	2023
--	------

Date : 05 juillet 2023

SELECTION DEPARTAMENTALE / FINISTERE

Nombre de places :

	Capacité D'accueil	(1) Relevant de la formation professionnelle (FP) 20%	Relevant de la formation initiale	Report N-1		Places ouvertes à la sélection	
				FP	Initiale	FP	Initiale
IFAS QUIMPER	87	20	67	1	4	19	63
IFAS DOUARNENEZ	30	6	24	0	2	6	22
IFAS PONT L'ABBE	37	10	27	0	4	10	23

Nombre d'inscrits aux épreuves :

2023	Nombre d'inscrits choix 1	Présents
IFAS QUIMPER		
IFAS DOUARNENEZ		
IFAS PONT L'ABBE		
2023	Nombre de candidats admis	Nombre de candidats non admis
IFAS QUIMPER		
IFAS DOUARNENEZ		
IFAS PONT L'ABBE		

Inscription : Profil candidats par typologie d'inscription

Schéma

Admission : Profil candidats

Noms et Signatures